Prix de Thèse Chugai-SFPO 2011

Règlement de participation

Date de clôture des inscriptions au concours : 15 septembre 2011

Organisateurs des Prix

Le laboratoire Chugai Pharma France, conjointement avec la Société Française de Pharmacie Oncologique (SFPO), et en partenariat avec la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie (FNSIP) organisent un concours dénommé « Prix de thèse Chugai-SFPO 2011 », selon les modalités du présent règlement, afin de récompenser des travaux en pharmacie oncologique.

Objet

Le laboratoire Chugai Pharma France s'associe pour la première fois à la SFPO et à la FNSIP pour créer un concours appelé **« Prix de thèse Chugai-SFPO 2011** ».
L'objectif de ces prix est de récompenser plusieurs travaux de Pharmaciens ayant réalisé et soutenu une thèse dans le **domaine de l'oncologie,** ayant conduit à l'obtention de leur Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) toutes filières confondues.

Conditions de candidature

Tout interne ou ancien interne en pharmacie ayant soutenu sa thèse entre **le 1er janvier 2008 et le 1er septembre 2011** peut concourir à l'obtention de ces prix, sans distinction de filière.
Les candidats doivent avoir réalisé une partie de leurs travaux et soutenu leur thèse en France.
La participation au concours et le cas échéant, l'attribution d'un prix, implique pour tout candidat l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Montant des prix

Le premier prix est de 1 500 €. Seront ensuite délivrés un deuxième prix de 1 000 € et un troisième prix de 500 €.
L'inscription et la participation au «**Prix de thèse Chugai-SFPO 2011** » est gratuite.

Modalités de candidature

Les dossiers de candidature et le règlement des « Prix de thèse CHUGAI-SFPO 2011» peuvent être consultés et téléchargés **du 1er avril 2011 au 15 septembre 2011** sur le site internet de la SFPO : www.sfpo.com ou sur le site internet de la FNSIP : www.fnsip.fr.
Le règlement des « Prix de thèse Chugai-SFPO 2011 » pourra également être adressé à toute personne qui en fera la demande auprès de Chugai Pharma France.

Le dossier présenté par les candidats comprendra :

- Un formulaire de candidature daté et signé par le candidat
- Un exemplaire électronique (format .PDF) de la thèse telle que présentée lors de la soutenance
- Un C.V. du candidat

A défaut d'un envoi électronique, le candidat peut envoyer, au plus tard le 15 septembre 2011, son formulaire de candidature, son C.V. et cinq exemplaires imprimés de sa thèse à l'adresse suivante :
Florian MEULLE, CHUGAI PHARMA FRANCE, Tour Franklin- La Défense 8, 100/101 Quartier Boieldieu, 92042 Paris La Défense Cedex.

Les organisateurs n'assument aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique ou postale, quelle qu'en soit la raison.

Le concours pour l'attribution des « Prix de thèse CHUGAI-SFPO 2011 » s'ouvre officiellement le 15 avril 2011 et se clôt le 15 septembre 2011 à minuit.

Une seule inscription par foyer (même nom, même foyer) sera acceptée. Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

Les personnes n'ayant pas retourné le dossier complet ou n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du concours.

A l'issue de la délibération, les dossiers ne seront pas restitués aux candidats.
La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, les organisateurs et/ou son partenaire hébergeant le site ne sauraient en aucune circonstance être tenues pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet, de problèmes de liaison téléphonique,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du concours,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- des problèmes d'acheminement et/ou de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un candidat.

Il est précisé que les organisateurs ne peuvent être tenus responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux sites, ni des conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne aux sites et la participation des candidats au concours se fait sous leur entière responsabilité.

Composition du jury

Les projets seront évalués par un jury indépendant, composé de pharmaciens hospitaliers bénévoles.
Les membres de ce jury rempliront une déclaration d'absence de conflit d'intérêt.
Un représentant de Chugai Pharma France, ne prenant pas part au vote, pourra être intégré au jury.

Délibération et désignation du lauréat

Chaque dossier reçu complet dans les délais fixés par le présent règlement sera expertisé par tous les membres du jury à l'aide d'une grille d'évaluation qui aura été établie au préalable par le Président du jury pour faciliter le déroulement de la délibération.

Un vote sera organisé à l'issue d'une discussion collégiale, chaque membre du jury donnant une note accompagnée de sa justification.

Parmi les critères d'évaluation, le jury appréciera :
- l'intérêt et la pertinence du sujet
- l'originalité, l'impact du travail sur la prise en charge thérapeutique de la maladie
- la capacité de l'étudiant à conduire son travail de façon efficace
- les résultats obtenus.

Le Président fera rédiger un compte-rendu des délibérations qu'il signera et fera signer aux membres du jury.

Si aucun dossier n'est jugé recevable, les prix ne seront pas délivrés. La décision du jury sera souveraine.

Déclaration

L'objet et les conditions d'attribution des « Prix de thèse CHUGAI-SFPO 2011» seront soumis à l'avis du CNOP conformément à l'article L.4113-6 du Code de la Santé Publique.

Annulation

Chugai Pharma France se réserve le droit d'annuler ces prix à tout moment de leur déroulement.
Par ailleurs, les organisateurs ont la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du participant notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard des organisateurs des « Prix de thèse CHUGAI-SFPO 2011 », de ses produits ou de ses partenaires et/ou susceptibles de choquer les visiteurs des sites.

Le participant peut mettre fin à sa participation à tout moment en écrivant et en demandant aux organisateurs de supprimer les données le concernant.

Rappel du calendrier

- **Du 15/04/20111 au 15/09/2011 :** Retrait des dossiers de candidature par courrier ou par internet
- **Le 15/09/2011 :** Date butoir de dépôt des dossiers complets
- **Du 16/09/2011 au 30/9/2011 :** Examen des dossiers et délibération du jury
- **01/10/2011 :** Nomination des lauréats et information par courriel
- **Du 12 au 14 octobre 2011 :** Remise des prix lors du congrès SFPO 2011. Les candidats lauréats seront invités à participer à ce congrès par la SFPO et l'ensemble de ses frais sera prise en charge par l'organisation (transports, hébergement, inscription).
  A cette occasion, une brève présentation des travaux sera demandée au candidat recevant le premier prix.

Reproduction – Publication

La SFPO et/ou Chugai Pharma France pourront publier sur leur site internet ou sur tous supports papier ou audiovisuel de leur choix (affichage, remis, mailing…), au minimum pendant une durée de 2 ans, les résultats des prix avec, notamment, la liste des candidats, une brève description des dossiers présentés et des travaux primés.

La SFPO et/ou Chugai Pharma France pourront, en outre, conjointement ou individuellement, reproduire et publier les dossiers primés, et ce sans limite du nombre d'exemplaires, en vue de l'information du corps médical français et étranger, sous forme de communication écrite et/ou audiovisuelle et, notamment, par la mise en ligne sur un site internet. Ces reproductions et représentations devront mentionner le nom de l'auteur du dossier et ne pourront donner lieu à perception d'aucune recette.

Cette autorisation de publication est accordée pour toute la durée des droits d'auteurs reconnus par les réglementations françaises et étrangères, la contrepartie à cette autorisation étant expressément incluse dans le montant des Prix.

Annonces

Chugai Pharma France et/ou la SFPO et/ou la FNSIP pourront procéder à la présentation des **« Prix de thèse CHUGAI-SFPO 2011»** et à l'appel à candidature par tous moyens de leur choix et, notamment par affichage, courrier électronique et autres supports électroniques, et dans le cadre de leurs actions d'information médicale.

Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées aux organisateurs et pourront être transmises à ses prestataires techniques et/ou à tout prestataire les assistant pour la remise des prix.

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de voir leur nom, prénom, et établissement publiés sur le site du concours, le site La SFPO et/ou Chugai Pharma France ainsi que dans la presse spécialisée.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les candidats disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les candidats devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : Florian MEULLE, CHUGAI PHARMA FRANCE, Tour Franklin- La Défense 8, 100/101 Quartier Boieldieu, 92042 Paris La Défense Cedex.

Un participant pourra demander à voir ses données personnelles supprimées de la base.

Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du concours et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale des organisateurs.

Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le site internet du concours

Litiges

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Services juridiques, CHUGAI PHARMA FRANCE, Tour Franklin- La Défense 8, 100/101 Quartier Boieldieu, 92042 Paris La Défense Cedex.

Et au plus tard trente (30) jours après la date limite de participation au concours tel qu'indiqué au présent règlement.